UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Technicien-ne biologiste, session 2022, dans l'académie de STRASBOURG.

Le président de l'Université de Strasbourg,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2022 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de STRASBOURG, au titre de l'année 2022 ;

DÉCIDE :

Article 1er : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Technicien-ne biologiste, au titre de l'année 2022, dans l'académie de STRASBOURG :

Madame FAFI-KREMER Samira, professeure des universités - praticienne hospitalière de classe exceptionnelle, présidente, Université de Strasbourg, Strasbourg.
Monsieur STEEGMANN Geoffroy, attaché principal d'administration de l'etat, vice-président, Université de Strasbourg, Strasbourg.
Madame HENRIONNET Christel, ingénieure de recherche de 2ème classe, experte, Université de Lorraine, Vandoeuvre-les-Nancy.
Monsieur KESSLER Pascal, ingénieur d'études de classe normale, Université de Strasbourg, Strasbourg.
Monsieur BOLLE Alexandre, ingénieur hospitalier, suppléant, Hôpitaux universitaires de Strasbourg, Strasbourg.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Strasbourg, le 05 mai 2022

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Pour le Président et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université de Strasbourg

Valérie GIBERT